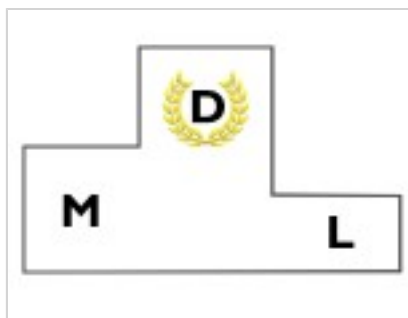


UNÎMES délivrera le doctorat



Le 1^{er} septembre 2015, l'**école doctorale n°583 « Risques et Société »** ouvrira ses portes à l'université de Nîmes. Elle aura pour mission de conduire la politique scientifique de l'université en matière de formation doctorale et de coordonner l'organisation et le fonctionnement des études doctorales d'UNÎMES : une formation par la recherche, à la recherche et à l'innovation.

L'université de Nîmes pourra désormais accueillir et inscrire elle-même ses étudiants en 3^{ème} cycle. Ceux de master 2, pourront, quant à eux, continuer leur cursus à UNÎMES en ayant maintenant la possibilité d'y réaliser leur thèse. La création de l'école doctorale permettra également aux étudiants de l'École des Mines d'Alès de s'inscrire en doctorat ou d'accueillir des étudiants d'autres universités sur les thématiques étudiées à UNÎMES.

Adossée à l'[équipe d'accueil transdisciplinaire CHROME](#), la création de l'école doctorale sur la thématique du risque s'inscrit dans la suite logique de l'évolution de [la recherche à l'université de Nîmes](#). A l'image de l'établissement, la volonté affichée de l'université est d'ouvrir une école doctorale à taille humaine permettant une grande proximité des doctorants, tout en restant en connexion avec les réseaux universitaires voisins. En co-accréditation avec l'École des Mines d'Alès, l'école doctorale d'UNÎMES sera pilotée par un bureau constitué d'un directeur, Joël Chopineau, et de directeurs adjoints. La nomination de ses derniers interviendra dans les prochaines semaines.

L'université de Nîmes, compte plus de 3 700 étudiants, 70 enseignants-chercheurs et chercheurs répartis dans un large spectre pluridisciplinaire. Le périmètre de cette école doctorale « Risques et Société » y regroupera les équipes de recherche travaillant dans un domaine élargi du risque naturel, technologiques et environnemental et de ses implications en santé. L'axe thématique central portera sur l'impact de ces risques sur les biens et les personnes.

La création de l'école doctorale, engagement fort du président Emmanuel Roux, assoie la légitimité de l'université de Nîmes. Après avoir été confortée dans ses statuts définitifs d'université autonome en mai 2012, puis obtenu la labellisation de son équipe d'accueil CHROME - EA 7352 Détection, Évaluation, Gestion de Risques CHRONiques et éMERgents par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche le 1^{er} janvier dernier, UNÎMES s'apprête désormais à délivrer le doctorat.